Betting

www.commune-betting.fr

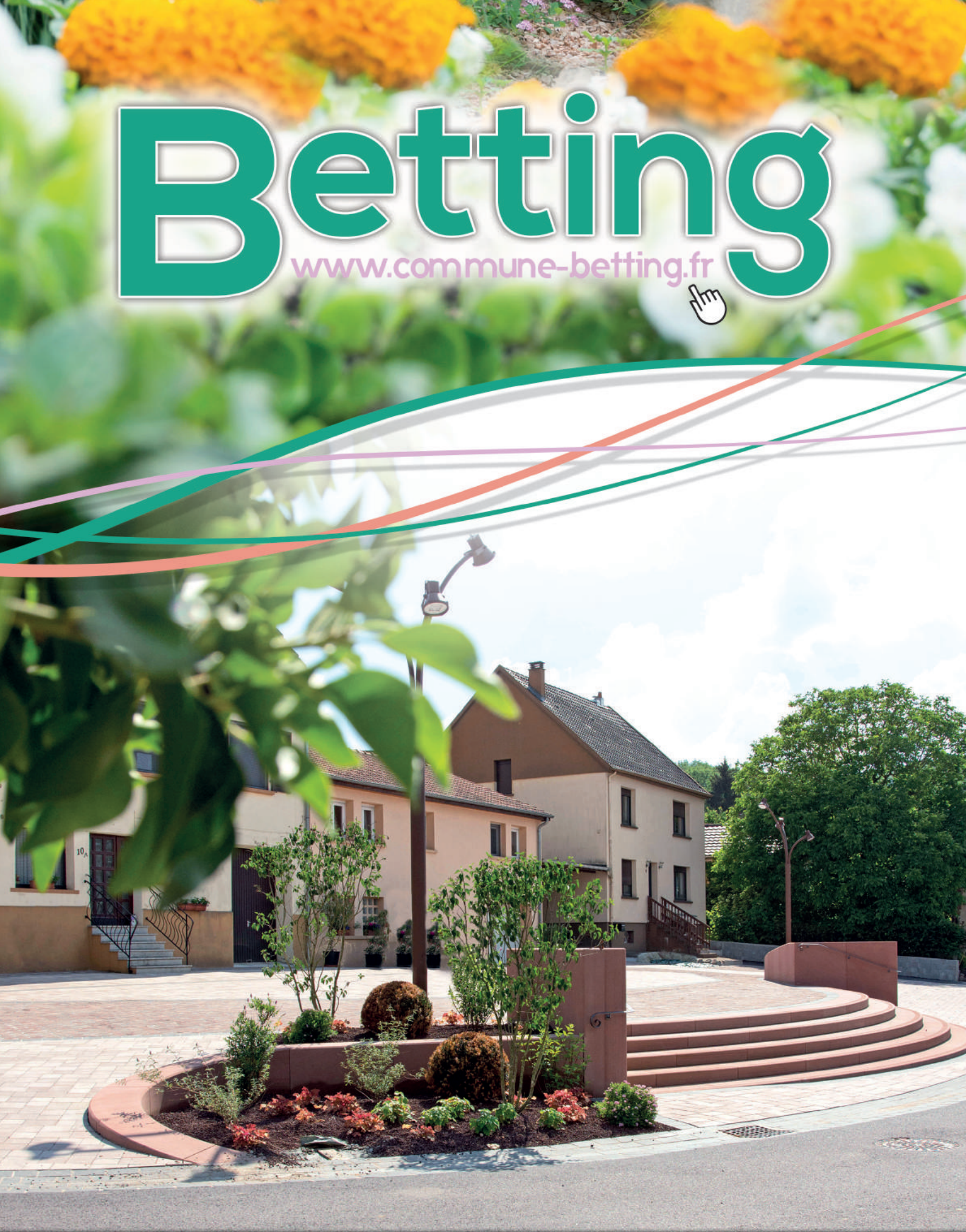

Bulletin municipal n° 59 - 1er semestre 2018

Sommaire

Éditorial ..... p. 1

Échos du Conseil Municipal ..... p. 2 à 13

État civil ..... p. 14

Betting au jour le jour .....p. 16 et 17

- *Fête des aînés*
- *"Je fleuris mon école"*

Les associations ..... p. 18 à 29

- *Les Gymnastes*
- *Le Raquette Club*
- *La Société des Ouvriers et Mineurs*
- *Le Syndicat Arboricole et Horticole*
- *L'A.S.S.B.H.*

L'école primaire ..... p. 30 et 31

- *Sortie "Ciné-Nature"*

Infos pratiques ..... p. 32 à 35

- *Carte d'identité*
- *Déchets ménagers et assimilés*
- *Réglementation : déchets - bruits - animaux*

Newsletter ..... p. 36

Notre jeu Quizz ..... p. 37

Directeur de Publication : Roland Rausch

Conception et réalisation :
Arobase Design - Freyming-Merlebach
www.arobase-design.fr - 03 87 93 24 37

Rédaction : Mairie de Betting

La Municipalité de Betting tient à remercier tous les annonceurs, rédacteurs et bénévoles qui ont participé à la réalisation de ce bulletin.

Éditorial

Passée inaperçue en ce début mars, cette bonne nouvelle qui mit notre maternelle en effervescence, l'attribution d'un 1er prix national pour la catégorie école maternelle du très disputé concours "Je fleuris mon école".
Félicitations et merci.

Autre satisfaction en ce début d'année, les investissements sur la zone artisanale consentis par CMPF. Occuper l'ancien GIFI plus KINGJOUET doit être pour cette société un challenge sans mesure mais aussi une preuve de leur attachement à cette zone. NOZ vient de s'installer. Une École de Commerce et de Management (IMC – ARTEMYS) vient aussi d'occuper une grande partie des bureaux ''RODIO", rue du Moulin. Quant au LECLERC, un important programme d'investissement est en cours. Il semble bien que l'ensemble des acteurs de notre zone artisanale relève avec courage et beaucoup de moyens le défi de rendre cette zone artisanale attractive.

Les travaux rue de la Croix, sa place et le Chemin de Béning touchent à leur fin."Ouf", doivent se dire les automobilistes. Financièrement nous sommes dans le budget prévu, malgré quelques surprises. Je voudrais remercier tous les riverains qui ont accompagné ce projet de réhabilitation en procédant à des aménagements devant chez eux sur leurs propres deniers. Cela a permis à donner encore plus de consistance à ce projet et un résultat de qualité.

L'été est là et le soleil semble pointer présent. Période propice au bricolage, pensez à vos voisins en respectant les horaires autorisés et ne les enfumez pas avec vos déchets, je vous rappelle que les feux sont interdits et passibles d'une amende.

Cette année encore quelques sorties sont prévues dans le cadre de nos animations communes Betting/Béning avec le concours des associations des deux communes.

Le Conseil Municipal et l'ensemble de notre personnel se joignent à moi pour vous souhaiter un été agréable.

Le Maire, Roland RAUSCH.

Échos du conseil municipal

Compte-rendu de la réunion du 26 janvier 2018

Opération "10 heures pour la solidarité" au profit des restaurants du cœur.

L'opération intitulée "10 heures pour la Solidarité" a eu lieu au complexe nautique Aquagliss de Freyming Merlebach, le 26 novembre 2017 pour les Restos du Cœur. Il s'agissait de récolter des fonds, selon des tarifs fixés comme suit : le prix d'entrée de 4 €, 50 centimes par 100 mètres nagés, 2 € par demi-heure pédalée et 3 € par séance d'aquagym, au cours d'une compétition sportive et de reverser l'intégralité de ces recettes aux Restos du Cœur.

Tout cela au cours des 10 heures d'ouverture du complexe nautique.

La participation de l'équipe de Betting composée de 8 personnes, a permis de récolter la somme de 108,50 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le reversement de la somme de 108,50 € aux Restos du Cœur de Moselle Est.

Vote de l'attribution de compensation

Le conseil de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach a voté le 14 décembre 2017, les montants de l'attribution de compensation qui seront versés par douzième aux communes membres.

L'attribution de compensation a pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences entre l'intercommunalité et les communes membres. Compte tenu de l'absence de nouveaux transferts de charges et du maintien des bases de fiscalité professionnelle, il est proposé de ne pas modifier les montants versés aux communes.

L'attribution de compensation pour Betting s'élève à **10 789,59** € (10 789,59 € en 2017).
Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le tableau de répartition et de versement de l'attribution de compensation pour 2018.

Renouvellement du contrat de fourniture en gaz naturel des bâtiments communaux

Le contrat de fourniture en gaz naturel des bâtiments communaux (mairie, centre socioculturel, salle de sport et école) arrive à échéance le 28 février 2018.

Notre fournisseur actuel CPE Energies, ainsi que Direct Energie et Gazprom Energy nous ont transmis leurs offres. La proposition de CPE Energies étant plus avantageuse financièrement, le Maire propose au conseil municipal de conserver le même fournisseur. Le contrat prendra effet le 1er mars 2018 pour une durée de 4 ans.
Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de fourniture en gaz naturel avec la société CPE Energies (Total Energie Gaz).

Prise en charge de frais de l'école maternelle

L'école maternelle a obtenu le 1er prix 2017 du concours national des écoles fleuries dans la catégorie maternelle.

La cérémonie officielle avait lieu le mercredi 21 mars à Paris, à laquelle s'est rendue une délégation de l'école. Mme DUFLOT, directrice de l'école maternelle, sollicite le conseil municipal pour le remboursement des billets de train d'un montant de 450 € payés par la coopérative scolaire de l'école maternelle et une subvention complémentaire de 50 €. La restauration sur place et une balade en bateau mouche sont pris en charge par les organisateurs du concours.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le remboursement des frais de transport de 450 € et le versement d'une subvention de 50 €.

Compte-rendu de la réunion du 16 février 2018

Approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget principal – Exercice 2017

Compte de gestion

Les résultats du compte de gestion établi par le comptable de la commune, concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2017.

Compte administratif

Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2017, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de Dominique SCHOULLER, 1er adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

- **Section de fonctionnement :**
  Déficit de 96 023,41 €
- **Section d'investissement :**
  excédent de 272 102,85 €
- **Excédent de l'exercice :**
  176 079,44 €

Échos du conseil municipal

Affectation des résultats d'exécution du budget principal Exercice 2017

Le compte administratif de l'exercice 2017 fait apparaître les résultats de clôture suivants :

- **Section de fonctionnement :**
  excédent de clôture : 416 717,45 €
- **Section d'investissement :**
  excédent de clôture : 710 843,53 €

Compte tenu de l'excédent de la section d'investissement de 710 843,53 € TTC et des restes à réaliser de 567 952,71 €, aucun besoin de financement complémentaire de la section d'investissement n'est à prévoir, les sommes sont maintenues respectivement comme suit :

- 416 717,45 €en section de fonctionnement au compte R 002,
- 710 843,53 € en section d'investissement au compte R 001.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion du budget lotissement – Exercice 2017

Compte de gestion
Les résultats du compte de gestion établi par le comptable de la commune, concordent avec ceux du compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le compte de gestion 2017.

Compte administratif
Après avoir donné lecture des résultats du compte administratif 2017, le Maire s'est retiré conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal sous la présidence de Dominique SCHOULLER, 1er adjoint, a procédé au vote. Après en avoir délibéré, il a approuvé à l'unanimité le compte administratif de l'exercice clos, dressé par le Maire.

Les résultats budgétaires de l'exercice s'établissent comme suit :

- **Section de fonctionnement :** excédent de 90 982,05 €
- **Section d'investissement :** aucune opération.

Les résultats de clôture sont les suivants :

- **Section de fonctionnement :** 0,00 €
- **Section d'investissement :** aucune opération.

Demande de subvention à la sous-préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux d'aménagement de la place de la fontaine

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la sous-préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'aménagement de la place de la Fontaine.

Ces travaux estimés à 191 850,00 € HT - 230 220,00 € TTC, entrent dans le cadre des dépenses subventionnables au titre de la DETR à hauteur de 40%.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux d'aménagement de la place de la Fontaine,
- sollicite une subvention de la sous-préfecture au titre de la DETR,
- arrête le plan de financement comme suit :
  - montant des travaux : 191 850,00 € HT
  - subvention DETR escomptée (40%) : 76 740,00 €
  - montant restant à la charge de la commune : 115 110,00 € HT
- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ses ressources propres,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

Demande de subvention à la sous-préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'acquisition de tableaux numériques pour l'école

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la sous-préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'acquisition de tableaux numériques à l'école.

Ces travaux estimés à 6 980,00 € HT - 8 376,00 € TTC, entrent dans le cadre des dépenses subventionnables au titre de la DETR à hauteur de 60%.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve l'acquisition de tableaux numériques pour l'école,
- sollicite une subvention de la sous-préfecture au titre de la DETR,
- arrête le plan de financement comme suit :
  - montant des travaux : 6 980,00 € HT
  - subvention DETR escomptée (60%) : 4 188,00 €
  - montant restant à la charge de la commune : 2 792,00 € HT
- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ses ressources propres,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

Échos du conseil municipal

Demande de subvention à la sous-préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la mise en accessibilité des sanitaires de l'école

Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de la sous-préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la mise en accessibilité des sanitaires de l'école.

Ces travaux estimés à 6 309,00 € HT - 7 570,80 € TTC, entrent dans le cadre des dépenses subventionnables au titre de la DETR à hauteur de 60 %.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux de mise en accessibilité des sanitaires de l'école,
- sollicite une subvention de la sous-préfecture au titre de la DETR,
- arrête le plan de financement comme suit :
  - montant des travaux : 6 309,00 € HT
  - subvention DETR escomptée (60%) : 3 785,40 €
  - montant restant à la charge de la commune : 2 523,60 € HT
- s'engage à prendre en charge la dépense résiduelle sur ses ressources propres,
- charge le Maire de déposer le dossier et toutes les pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

Compte-rendu de la réunion du 23 mars 2018

Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2018

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide à l'unanimité de reconduire les taux des contributions directes pour 2018.

À savoir :

- **Taxe d'habitation :** 11,42 %
- **Taxe foncière sur les propriétés bâties :** 12,79 %
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :** 42,29 %

- Le produit fiscal attendu pour 2018 des taxes directes locales est de 313 367 €.
- Les allocations compensatrices s'élèvent à 10 431 €.
- Le produit global (produit des 3 taxes + allocations compensatrices) est de 323 798 €.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF – Exercice 2018.

Le budget primitif de l'exercice 2018 a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal, comme suit :

Section de fonctionnement :

En dépenses : 546 000 €

En recettes : 546 000 € (recettes de l'exercice)
+ 416 717,45 € (excédent de clôture 2017)
= **962 717,45 €**

Section d'investissement :

En dépenses : 725 890,82 € (dépenses de l'exercice)
+ 567 952,71 **€** (restes à réaliser 2017)
= **1 293 843,53** €

En recettes : 583 000 € (recettes de l'exercice)
+ 710 843,53 € (excédent de clôture 2017)
= **1 293 843,53 €**

DÉPENSES

- Charges à caractère général : 148 000 €
- Charges de personnel : 198 000 €
- Atténuations de produits : 1 050 €
- Autres charges de gestion courante : 44 000 €
- Charges exceptionnelles : 1 950 €
- Virement à la section d'investissement : 153 000 €

TOTAL DÉPENSES : 546 000 €

RECETTES

- Produits des services et du domaine : 6 000 €
- Impôts et taxes : 409 000 €
- Dotations et participations : 55 000 €
- Autres produits de gestion courante : 11 000 €
- Produits exceptionnels : 65 000 €
- Résultat reporté de 2017 : 416 717,45 €

TOTAL RECETTES : 962 717,45 €

DÉPENSES

- Révision du PLU : 6 000 €
- Acquisitions de terrains : 5 000 €
- Bâtiments publics – école : 8 000 €
- Autres bâtiments publics : 4 000 €
- Installations générales : 3 000 €
- Travaux de voirie : 5 000 €
- Réseau d'électrification : 3 000 €
- Matériel et outillage d'incendie : 3 000 €
- Matériel et outillage de voirie : 4 971,36 €
- Autre matériel et outillage : 3 000 €
- Matériel de bureau et informatique : 16 000 €
- Autres immobilisations : 3 000 €
- Opérations patrimoniales : 155 000 €
- Requalification des voiries : 1 049 872,17 €
- Récupération de TVA : 25 000 €

TOTAL DÉPENSES : 1 293 843,53 €

RECETTES

- Subventions requalification des voiries : 161 000 €
- Fonds de compensation de TVA : 60 000 €
- Taxe d'aménagement : 4 000 €
- Récupération de TVA : 25 000 €
- Virement de section de fonctionnement : 153 000 €
- Opérations patrimoniales : 155 000 €
- Créance sur TVA : 25 000 €
- Résultat reporté de 2017 : 710 843,53 €

TOTAL RECETTES : 1 293 843,53 €

Échos du conseil municipal

Remboursement par le syndicat intercommunal d'entretien et d'aménagement de la Rosselle du montant des travaux de renaturation du Dotelbach

Des travaux de renaturation du Dotelbach ont été réalisés en 2015 et 2016, sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Assainissement et d'Adduction d'Eau Potable de Farébersviller et Environs (SAFE).

Le montant des travaux et des frais annexes payé par la commune au SAFE, s'est chiffré après déduction des subventions à 60 399,46 €.

Par délibérations du 2 février 2017 et du 7 décembre 2017, le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle (SIEAR), a décidé dans le cadre de sa compétence sur les affluents de prendre en charge la part résiduelle des travaux entrepris par le SAFE sur le ruisseau du Dotelbach, qui s'est élevée pour Betting à 60 399,46 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le remboursement de la somme de 60 399,46 € par le SIEAR.

Compte-rendu de la réunion du 25 mai 2018

Bilan de la gestion du centre socioculturel – Année 2017

Mme PÉRIC présente le bilan de la gestion du centre socioculturel qui s'établit comme suit :

	2016	2017
Coût électricité	1 068 €	1129 €
Coût gaz	55 €	62 €
Coût eau	274 €	635 €
Coût fuel	960 €	3 020 €
Coût téléphone	180 €	216 €
Frais de nettoyage	1 331 €	1 319 €
Produits d'entretien	772 €	669 €
Services extérieurs	422 €	521 €
Poubelles	1 140 €	1 176 €
Dépenses totales	**6 202** €	**8 747** €
Recettes poubelles	800 €	1 050 €
Recettes location	2 263 €	3 003 €
Recettes totales	**3 060** €	**4 053** €
Résultat	**- 3 142** €	**- 4 694** €

Bilan de fonctionnement de la salle de sport – Année 2017

Le Maire présente le bilan de fonctionnement de la salle de sport qui s'établit comme suit :

	2016	2017
Volume gaz consommé	4 732 m³	3 775 m³
Volume gaz facturé MWh	54,264	64,439
Coût gaz	3 201 €	3 878 € €
Coût électricité	1 453 €	1 370 € €
Coût eau	233 €	278 € €
Coût téléphone	216 €	216 € €
Frais de nettoyage	1 080 €	1 404 € €
Produits d'entretien	414 €	421 € €
Entretien chaudière	140 €	140 € €
Contrôle et sécurité	216 €	387 € €
Poubelles	456 €	470€ €
Dépenses totales	**7 409** €	**8 564** € €
Recettes	**0** €	**0** € €
Dépenses réelles	**7 409** €	**8 564** €

Décision budgétaire modificative n°1

Le Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle (SIEAR), a décidé dans le cadre de sa compétence sur les affluents de prendre en charge la part résiduelle des travaux de renaturation entrepris par le Syndicat d'Assainissement et d'Adduction d'Eau Potable de Farébersviller et Environs (SAFE) sur le ruisseau du Dotelbach, qui s'est élevée pour Betting à 60 399,46 €.

La somme de 61 000 € a été inscrite au budget 2018 au compte 7489 "Reversement et restitution sur autres attributions et participations", le percepteur demande que ces crédits soient transférés à l'article 7718 "Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion".

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le virement des crédits de 61 000 € du compte 7489 au compte 7718.

Compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations exercée par la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

Depuis le 1er janvier 2018, les communautés de communes ont acquis une nouvelle compétence obligatoire, celle de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (Gemapi).

La situation actuelle des 11 communes membres de la Communauté de Communes est la suivante :

- Béning, Betting, Freyming-Merlebach et Hombourg-Haut adhèrent au Syndicat Intercommunal pour l'Entretien et l'Aménagement de la Rosselle et versent une contribution annuelle de 3 € par habitant,
- Hoste règle au Syndicat Intercommunal de la Ligne Maginot Aquatique une contribution d'environ 400 € par an et 50 % de l'investissement,
- les 6 autres communes n'adhèrent à aucun syndicat et ne payent donc aucune cotisation.

À compter du 1er janvier 2018, les modalités pour financer cette compétence, seront les suivantes :

Concernant le fonctionnement :

- pour les 5 communes membres d'un syndicat, les contributions seront payées directement par la Communauté de Communes et déduites de l'attribution de compensation versée à chaque commune,
- pour les 6 autres communes, un nouveau service sera mis en place.

Concernant l'investissement, la Communauté de Communes prendra en charge 50 % de l'investissement après déduction des subventions :

- soit 1 € par habitant pour Béning, Betting, Freyming Merlebach et Hombourg Haut,
- 50 % du montant de l'investissement pour Hoste et les 6 autres communes.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la mise en place de ces règles financières nécessaires à l'exercice de cette nouvelle compétence.

Échos du conseil municipal

Signature avec la SANEF d'une convention de rétablissement de voirie communale de l'ouvrage dit chemin rural Betting/Béning

Le groupe SANEF a réalisé un recensement des conventions de rétablissement pour l'ensemble des ouvrages présents sur son réseau. Après vérification, l'ouvrage A4 PS 371.4, permettant à la voie rétablie de franchir l'autoroute A4, dit chemin rural Betting/Béning, ne semble pas avoir été conventionné depuis sa construction.

Afin de régulariser cette situation, la SANEF propose la signature d'une convention permettant de définir entre les parties les responsabilités et modalités techniques, administratives et financières de la gestion de l'ouvrage de rétablissement du chemin rural Betting/Béning.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention de rétablissement de voirie communale.

Convention de partenariat financier entre Béning-lès-Saint-Avold et de Betting relative aux dépenses des animations estivales

Les animations estivales seront organisées en partenariat avec la commune de Béning-lès-Saint-Avold durant les mois de juillet et août 2018.

Ces activités culturelles, sportives et conviviales ainsi que les sorties proposées sont destinées aux enfants des deux communes, âgés de 5 ans à 17 ans et seront encadrées par des membres des associations locales et les équipes municipales sur la base du bénévolat.

Le Maire propose au conseil municipal de signer une nouvelle convention, qui définit les modalités financières de ce partenariat. Ainsi les frais engagés seront répartis proportionnellement au nombre d'enfants résidents ou scolarisés dans chacune des deux communes.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte l'organisation d'animations estivales avec la commune de Béning-lès-Saint-Avold,
- autorise le Maire à signer la convention de partenariat financier.

TRAVAUX COMMUNAUX

Panneaux de signalisation

Fourniture de panneaux de signalisation par la société Moselle Signalisation de Folschviller, pour un coût de 1 347,36 € TTC, qui seront installés chemin de Béning et rue de la Croix suite aux travaux d'enfouissement des réseaux et d'aménagement de ces voiries.

Échos du conseil municipal

Situation de la trésorerie

La situation de la trésorerie présentait :

- **Au 1er décembre 2017**, un solde créditeur de 1 212 438,06 €.
- **Au 1er janvier 2018**, un solde créditeur de 1 187 760,31 €.
- **Au 1er février 2018**, un solde créditeur de 1 071 150,29 €.
- **Au 1er mars 2018**, un solde créditeur de 943 158,60 €.
- **Au 1er avril 2018**, un solde créditeur de 921 491,65 €.
- **Au 1er mai 2018**, un solde créditeur de 1 080 518,55 €.

Situation des demandeurs d'emploi inscrits à pôle emploi

Au 15 décembre 2017
Le nombre de demandeurs d'emploi est de 77 dont 54 hommes et 23 femmes.
Le nombre de personnes indemnisables est de 54 (70 %).

Au 15 janvier 2018
Le nombre de demandeurs d'emploi est de 78 dont 53 hommes et 25 femmes.
Le nombre de personnes indemnisables est de 52 (67 %).

Au 15 février 2018
Le nombre de demandeurs d'emploi est de 73 dont 50 hommes et 23 femmes.
Le nombre de personnes indemnisables est de 49 (67 %).

Au 15 mars 2018
Le nombre de demandeurs d'emploi est de 72 dont 48 hommes et 24 femmes.
Le nombre de personnes indemnisables est de 53 (74 %).

Au 15 avril 2018
Le nombre de demandeurs d'emploi est de 70 dont 48 hommes et 22 femmes.
Le nombre de personnes indemnisables est de 48 (69 %).

Au 15 mai 2018
Le nombre de demandeurs d'emploi est de 70 dont 47 hommes et 23 femmes.
Le nombre de personnes indemnisables est de 45 (64 %).

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.

Demandes de subventions

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de verser une subvention de 200 € à chaque association de la commune. Les bénéficiaires sont : l'Alliance Sportive Seingbouse/Betting/Henriville, le Groupe Vocal, les Gymnastes, le Raquette Club, la Société des Ouvriers et Mineurs et le Syndicat Arboricole et Horticole.

CHORALE PAROISSIALE

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 200 € à la Chorale Paroissiale, qui sera versée sur le compte bancaire de M. Stanislas SYMANIAK, chef de chœur de la chorale.

SUBVENTION POUR VOYAGES SCOLAIRES

Le conseil municipal à l'unanimité, fixe une participation de 70 €, versée en une seule fois pour les voyages scolaires de 3 jours et plus. Chaque élève peut jusqu'à l'âge de 17 ans (date anniversaire) bénéficier de cette subvention, une fois durant sa scolarité.

REGROUPEMENT SCOLAIRE BÉNING-BETTING

La classe de CM2 du regroupement scolaire Béning-Betting, effectuera une visite du site historique de Verdun le 24 mai. Cette sortie est organisée par l'association des Anciens Combattants de Cocheren et Béning qui sollicite une subvention 340 € pour couvrir les frais. La commune de Béning par délibération du 12 décembre 2017, s'est engagée à prendre en charge la somme de 170 €.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser également une subvention de 170 € à l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Cocheren et Béning.

CROIX ROUGE

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser une aide financière de 50 € à cette association.

croix-rouge française

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DU PAYS NABORIEN

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de verser une aide financière de 50 € à cette association.

État civil

Ils sont nés

- **Giulia, née le 19 décembre 2017,**
  fille de Alison GILG et de Michaël LAURANT,
  domiciliés 7 A rue de la Gare.
- **Diego, né le 24 avril 2018,**
  fils de Priscilla MARTINEZ et de Mickaël TOUMI,
  domiciliés 7 rue de Toul.
- **Ahmet-Ziya, né le 11 mai 2018,**
  fils de Reyhan SIMSEK et de Kerem GÜLEC,
  domiciliés 17 route Nationale.
- **Tristan, né le 24 mai 2018,**
  fils de Patricia ZELL et de David HELLE,
  domiciliés 1 rue de l'École.
- **Maël, né le 25 mai 2018,**
  fils de Vanessa SANNA et de Yoann MISTRETTA,
  domiciliés 5 impasse de la Source.

Ils se sont mariés

- **Yoann MISTRETTA et Vanessa SANNA,**
  domiciliés 5 impasse de la Source,
  se sont mariés le 5 mai 2018
- **Thomas LORANG et Christel SALDI,**
  domiciliés 49 rue de Ruffec à Sarreguemines
  se sont mariés le 19 mai 2018.

Il nous a quittés

- **M. Jean ISMERT,**
  domicilié 7 chemin de Béning, est décédé le
  4 février 2018, à l'âge de 78 ans.

VERMEIL Services

Au service des personnes

Nous vous accompagnons :

- dans votre vie quotidienne,
- pour vos courses,
- pour vos déplacements,
- et pour tout autre service.

Tél. : 03 87 04 08 71 Port. : 06 84 42 41 40

AUX HALLES DU PARC

Fruits et légumes

de toutes provenances

Hubert PINZLER

2, rue Marais
57800 Freyming-Merlebach

Tél. : 03 87 90 51 05

Fête des aînés

79 aînés nous ont fait l'honneur d'être présents cette année à ce rendez-vous incontournable de la fin avril.

Cette belle journée gourmande et évocatrice de souvenirs était placée sous le patronage de nos deux aînés présents, Mme Marie GÉRARD et M. Lucien LUDMANN.

Grand absent de cet après-midi convivial notre archiprêtre émérite Alfred SCHWARTZ. L'ensemble de l'assemblée lui adresse un bon rétablissement.

Monsieur l'archiprêtre Franck WENTZINGER accompagné des Abbés KAMIN et SOKOL nous ont honorés de leurs présences. Bercé par les mélodies de Michel, cet après-midi a été une fois de plus plaisant et rempli de bonne humeur.

"Je fleuris mon école"

Après avoir remporté le prix de la communauté des communes puis du département, voilà le national pour notre école maternelle. Bravo !

Être lauréat d'un 1er prix national c'est bien, mais il faut aller le chercher à Paris. Voilà donc la grande section de notre maternelle sur le quai de la gare à guetter l'arrivée du TGV. C'est à 300 km/h que nos jardiniers se pressent vers la capitale. Sortie du train, il faut s'engouffrer dans un métro bondé de monde et jouer des petits coudes pour se frayer une place. Changer de lignes, ne pas se perdre et voir défiler les stations les unes après les autres.

Pour commencer, une visite au Muséum d'Histoire Naturelle, déjeuner à la cantine et direction l'amphithéâtre rempli par de très nombreuses écoles venues de toute la France pour la remise du prix.

Ultime récompense, une visite à la tour Eiffel. Retour à la gare en métro et TGV vers Forbach. Une journée bien remplie et des souvenirs plein la tête qu'ils ont partagés le lendemain avec leurs camarades.

Les Gymnastes

Notre association compte 58 membres. Beaucoup de nouvelles têtes et quelques anciennes, heureuses de nous retrouver après un break de plusieurs années. Nos gymnastes sont dynamiques et motivées car les animations se poursuivent la plupart du temps même pendant les petites vacances. Cette année c'est le cours de yoga qui a séduit le plus. Une vingtaine de yogis à chaque séance.

Le 8 décembre, 34 membres dont 4 anciens se sont retrouvés au restaurant La Scala. Une fois de plus, l'échange entre anciens et nouveaux s'est fait dans la plus grande convivialité et tout le monde était ravi de cette sympathique soirée.

Les prochaines retrouvailles ont eu lieu à Hoste, l'après-midi du 2 juin. Visites de la maison Güth et de l'arboretum, suivies d'une petite collation prise en charge par l'association.

Nos activités sportives cesse le jeudi 28 juin.

Vous aimez marcher ? Dès les beaux jours, un groupe de marcheurs se retrouve tous les lundis à 19 h 15 devant le Centre Socioculturel pour une randonnée d'environ 1 h 30 à 2 h et cela durant tout l'été.

Rappelons les effets bénéfiques du yoga

Il a pour but de revitaliser le corps. Il comprend 2 parties : la partie physique qui se compose essentiellement de postures et la partie mentale qui se compose de respirations. Un des buts du yoga est d'augmenter progressivement l'élasticité, de façon à la rendre définitive, donc à nous restituer notre souplesse perdue car le "bébé" est souple et élastique, tandis que le "pépé" est raide et fragile. Les extensions et les étirements sont un outil de prise de conscience du corps et donc du schéma corporel, ce qui permet à l'individu de mieux se situer dans son environnement physique, social et psychologique.

AUG Distribution
FOURNITURES POUR BOULANGERIES & PÂTISSERIES
24, rue Nationale
57800 BETTING
03 87 04 78 15

Les séances de gym et yoga reprendront début septembre aux heures habituelles

■ **LUNDI**
de 18 h à 19 h : gym douce
de 19 h à 20 h : gym tonique

■ **JEUDI**
de 19 h à 20 h : fitness / taïbo
de 20 h à 21 h 15 : yoga

Tout le comité vous souhaite de belles vacances sportives et ensoleillées.

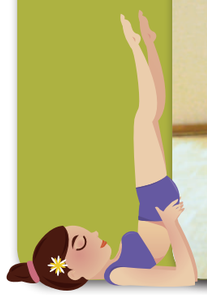

Les associations

Le Raquette Club

Et de 13 ! Voilà un nombre qui a porté bonheur à cette nouvelle édition du "couscous berbère" qui a eu lieu le 18 mars et qui a fait salle comble au point de devoir refuser des inscriptions. Rappelons que l'ensemble du menu est fait maison par les membres du RCB.

Le 18 février s'est déroulé au gymnase un tournoi double ouvert à tous.
Bravo aux vainqueurs et à tous les participants.

Le RCB participera à nouveau aux animations estivales en proposant une sortie à vélo début août. Cette sortie à vélo sur piste cyclable démarrera de la coulée verte à Freyming-Merlebach pour aller jusqu'à Petite-Rosselle, puis retour par le même chemin.

Entreprise générale d'électricité
Mécanique - Bâtiment - Transport

GHIA

Réalisation de toutes installations
de courants forts et courants faibles
Implantation de liaisons informatiques

Z.A. Betting
57800 Freyming - Merlebach
03 87 29 71 20

Pendant les vacances d'été, les entraînements et les matchs continuent.

Quel que soit le niveau, les personnes intéressées par le tennis de table loisir peuvent se présenter aux entraînements qui ont lieu tous les vendredis à partir de 19 h. Un accueil chaleureux leur sera réservé !

Pongistement vôtre.
Le président,
Dominique COLETTI

La Société des Ouvriers et Mineurs

Les festivités de Sainte Barbe 2017

Honneur à la statue de Sainte Barbe pour ses 60 ans d'existence.

C'est le samedi 2 décembre dernier qu'a eu lieu une messe en l'honneur de Sainte Barbe, la statue se trouvant à l'église qui a été vénérée pour son 60e anniversaire.

Après la messe, un vin d'honneur a été servi au socioculturel.

Lors du discours de circonstance, le président rappela tout l'historique de cette statue.

En effet, lors d'une excursion à Domrémy, la Société des Mineurs de Betting a pris en charge le 2 septembre 1956, cette statue à Vaucouleurs (lieu de fabrication des statues) pour une somme de 45 000 anciens francs.

Avant les cérémonies officielles, cette statue était exposée dans les 2 épiceries du village.

C'est le dimanche 28 juillet 1957, qu'a eu lieu en présence de l'Abbé KNOLL, curé de la paroisse, une messe solennelle en l'église de Betting avec la bénédiction de cette statue par l'Abbé GOLDSCHMITT, ancien mineur, déporté et conseiller général du canton de Sarralbe. L'Abbé ENKLÉ, curé de Merlebach, a donné le sermon de circonstance et a délivré un certificat de bénédiction.

Des délégations de sociétés de Mineurs d'Union des 4 groupes des Houillères de Merlebach, Faulquemont, Petite-Rosselle et des Industries de la Houille des cokeries de Carling et de Marienau étaient présentes.

> Cette journée consacrée aux mineurs a été placée sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Forbach, du député-maire M. ENGEL de Merlebach, de M. Eric BOUSCH sénateur-maire de Forbach, de M. Raymond MONDON député-maire de Metz, de M. GERTNER, maire de Betting et de M. HOUPPERT instituteur et secrétaire de mairie de Betting.

L'après-midi, un cortège avec différentes sociétés des mineurs de la région, traversa le village en musique avec cette statue bénie, puis cette journée se termina par un vin d'honneur à la mairie-école, actuellement l'emplacement du socioculturel.

Cette statue demeura 2 à 3 semaines, tour à tour dans les foyers des ouvriers et mineurs et chez des membres bienfaiteurs de Betting. La prière du soir était faite en famille devant cette statue, tout en pensant à tous ces mineurs qui travaillaient si durement à la mine dans les années 60.

Suite au Concile Vatican II, l'église de Betting a été entièrement rénovée et transformée en 1965, un nouvel autel a été placé face aux fidèles et les fonts baptismaux qui se trouvaient à l'arrière de l'église ont été mis à l'avant côté droit. C'est en 1968, que sur demande du président des Ouvriers Mineurs de Betting, M. Alphonse PRATT, père de Raymond, que la statue de Sainte Barbe a été installée à l'arrière à la place des fonts baptismaux.

Voilà, en résumé l'historique connu de notre statue de Sainte Barbe, qui a gardé toute sa jeunesse, malgré ses 60 ans !

Banquet de Sainte Barbe

Ce banquet a eu lieu le dimanche 9 décembre 2017, ce jour-là ont été mis à l'honneur, pour leurs noces d'or ; les époux Astride et Jean-Nicolas MULLER ainsi que Ginette et Georges WENDEL.

Un cadeau et des fleurs leur ont été remis, avec toutes les félicitations de notre Société.

Quant à Mme Marthe BRUN, la doyenne de la Société, elle a été personnellement félicitée avant Noël par le président à son domicile pour ses 90 ans. Avec des fleurs, la Société des Ouvriers et Mineurs de Betting lui souhaite encore une longue vie avec beaucoup de bonheur.

Sortie en bus au marché de Noël à Stuttgart en Allemagne

C'est le samedi 16 décembre 2017, que nous nous sommes rendus en bus au marché de Noël à Stuttgart, capitale du Bade-Wurtemberg, au sud de l'Allemagne, qui organise l'un des plus grands et des plus beaux marché de Noël du pays.

Ce marché existerait depuis 1692. Ses 230 chalets somptueusement décorés animent le cœur du marché sur le thème des contes de Noël au pays des merveilles. Pour parcourir tout ce paysage féerique, on avait la possibilité de prendre un petit train tracté par une locomotive à vapeur, tout en plongeant dans cette ambiance de chants de Noël et d'odeurs de vin chaud à la cannelle.

Les associations

Assemblée générale 2018

Le lundi 27 mars, les membres ont tenu leur assemblée générale ordinaire. Après l'ouverture de la séance, le président Gaston SCHNEIDER fit observer une minute de silence à la mémoire des membres qui nous ont quittés à ce jour, avec une pensée toute particulière à :

M. Berthold SCHULER, décédé le 23 janvier à l'âge de 87 ans,

M. Yves CAPPELLI, décédé le 1er février à l'âge de 81 ans,

Mme Paulette BONIS, décédée le 25 décembre à l'âge de 69 ans.

Toutes ces personnes vont beaucoup nous manquer à l'avenir.

Les membres présents ont approuvé le rapport moral lu par le secrétaire M. Joseph HAMAN et le rapport financier présenté par le trésorier M. Léon FLAUSS et confirmé par les réviseurs de caisse qui ont donné quitus.

La cotisation annuelle reste à 15€ pour l'exercice 2018 et les prestations sont inchangées.

Le comité 2017 a été reconduit dans ses fonctions pour l'année 2018 avec comme président actif : Gaston SCHNEIDER pour son 12e mandat.

Réviseurs de caisse pour l'exercice 2018 : Mme Geneviève BEHRENS et M. Hugues GUIDA.

En divers, il a été rappelé que plusieurs de nos membres ont participé avec drapeau à des manifestations régionales ainsi qu'à des fêtes organisées par des associations de mineurs et autres ; au 65e anniversaire de l'Association des Mineurs de Cocheren/Belle-Roche et à la commémoration des victimes de la mine du Bassin Houiller à Forbach le 1er octobre dernier.

Avant de terminer cette assemblée générale, M. le Maire, Roland RAUSCH, et président d'honneur de notre société, nous a remerciés de la participation régulière avec drapeau aux festivités du 14 juillet et du 11 novembre.

Puis, ce fut au président de clore cette assemblée générale de l'exercice de l'année 2017, en remerciant le comité et toutes les personnes bénévoles pour leur aimable soutien pour que ce soit chaque fois une parfaite réussite.

Bonnes vacances ensoleillées à toutes et à tous !
Glück Auf
Le Président, Gaston SCHNEIDER

Repas Lorrain 2018

Le dimanche 8 avril, fut la 15e édition de ce repas avec le traditionnel pot-au-feu servi en costumes folkloriques lorrains par les membres de la société. Ce repas dansant était animé à nouveau par JACKY MELODY.

Dates à retenir au 2e trimestre 2018

■ **Dimanche 30 septembre :**
Fête de la bière et de la saucisse au centre socioculturel

■ **Samedi 8 décembre :**
Messe en l'honneur de Sainte Barbe

■ **Dimanche 9 décembre :**
Banquet de Sainte-Barbe, 65e anniversaire de la Société

■ **Samedi 15 décembre :**
Sortie en bus au marché de Noël à Trèves

Animation estivale 2018

Mercredi 11 juillet : Bingo
14 h 30 à 17 h au centre socioculturel dans la petite salle.
Sont invités les jeunes de 7 à 12 ans de Betting et de Béning.

Le Syndicat Arboricole et Horticole

Notre Assemblée Générale, s'est soldée par le renouvellement de la confiance que les participants ont accordée à l'ensemble du comité.

Nous avons le plaisir d'accueillir au sein de notre comité deux nouveaux membres en les personnes de Bernard BETTING et Joseph ENGLER.

Après l'A.G., les 150 participants ont pu régaler leurs papilles avec un repas digne d'un 4 étoiles, concocté par le Maître Queux M. TANZER du Soc d'Or de Hombourg-Haut.

Dans la foulée, le comité s'est affairé à la confection de notre repas "Moules Frites" qui a vu la participation de 100 convives, tous ravis et engagés pour l'année prochaine.

La traditionnelle sortie "Asperges" a eu lieu le 6 mai 2018.

Nous avons été obligés d'affréter deux bus pour satisfaire les gourmets que nous avons amenés au restaurant Schreiber de Hasselbourg après une visite guidée de la cristallerie Heillert de Saint-Louis.

Ensuite, le comité a organisé notre *Brocante*.

Une réunion préparatoire avec Mrs. le Capitaine et le Major de la Gendarmerie et le Capitaine des Pompiers, a permis de sécuriser les lieux permettant à tout moment l'intervention des services d'incendie.

Nous avons donc mis en place des roundballers afin de sécuriser la manifestation. Un grand merci aux agriculteurs qui ont mis le matériel à disposition.

La rue de la Libération n'a été occupée que d'un côté pour permettre le passage d'un camion ; à cet effet un camion du service incendie a sillonné la manifestation afin de s'assurer de la conformité des dispositions.

La brocante connaît depuis des années une notoriété internationale, faisant la renommée de notre village, à telle enseigne que les chalands sont venus de Belgique, du Luxembourg et d'Allemagne sans oublier ceux venus de la région du Grand Est.

Ils étaient 200 à investir les rues de notre village afin de proposer leurs marchandises.

Le temps n'a malheureusement pas été très clément, la pluie ayant montré le bout de son nez vers 13 h 30, et de nombreux exposants ont remballé avant l'heure.

Malgré cela, de nombreux exposants ont réservé pour l'an prochain.

Les parkings de l'école et du terrain de sport ont parfaitement rempli leur rôle. Un petit couac toutefois : certains automobilistes indisciplinés n'ont pas voulu emprunter ces parkings et ont bloqué la rue principale en amont de notre dispositif. Des panneaux supplémentaires seront à prévoir pour l'an prochain.

Ces parkings ont pu être aménagés grâce à la commune et à l'entreprise STAGNO qui nous a prêté les feux tricolores, un grand merci à eux.

Repas Champêtre

Dimanche 22 juillet 2018
Les inscriptions se font auprès de M. Roger PINK.

A.S.S.B.H

Clap de fin de la saison 2017/2018

Cette première saison sous le nom d'Alliance Sportive Seingbouse Betting Henriville s'est terminée "presque"comme nous le voulions. Bien que nous ayons dû déclarer un forfait général avec l'équipe C, nous sommes plus que satisfaits du parcours des équipes A et B qui finissent respectivement 3e et 1ère de leur groupe. L'équipe B accède donc à l'échelon supérieur, un grand bravo à eux.

Bis repetita pour la catégorie U7, comme chaque année nous fondons de grands espoirs sur les jeunes pousses mais, au fil de la saison, l'effectif s'estompe et il devient compliqué de participer à des plateaux. Il en vient de même pour la catégorie U11 qui a connu une fin de saison avec un nombre limité de joueurs.

La catégorie U9, par contre est bien plus fournie, deux équipes ont quasiment été engagées toute l'année.

Mais rassurez-vous, une saison c'est très long et nos jeunes ont pu jouer, apprendre, progresser, s'amuser, pleurer, rire, se chamailler et c'est bien ça le plus important.

Les animations estivales auront lieu
le lundi 13 août de 14 h à 16 h au terrain de Betting.
Nous comptons sur votre présence.

Nous profitons également de l'occasion pour renouveler nos remerciements aux communes de Betting, Henriville et Seingbouse, à nos sponsors et bien entendu à vous, chers lecteurs, pour le soutien que vous nous apportez.

Rendez-vous au mois d'août pour la reprise et en attendant nous vous souhaitons à tous de bonnes vacances.

#seulonvaplusviteensembleonvaplusloin

Envie de nous rejoindre ?

N'hésitez pas à prendre contact avec nous :

- **Denis FROELIGER - président :** 06 18 87 04 28
- **Jean THÉBAULT - secrétaire :** 06 25 34 63 68

Correspondant@assbh.fr | http://assbh.fr

Sortie "Ciné-Nature"

En ce joli mois de mai, les élèves de la classe de l'école élémentaire de Betting ont participé à une sortie alliant patrimoine local et cinéma.

La matinée a été dédiée à la découverte de la Carrière du Barrois de Freyming-Merlebach à travers 4 ateliers : les oiseaux, le grès, les habitants de la mare et les empreintes des animaux sauvages.

La météo peu engageante a obligé les participants à rester à l'abri. Cette contrariété n'a pas empêché les enfants de découvrir la faune et la flore à travers des films, des manipulations et des observations diverses.

L'après-midi a été consacré à la projection du film Pierre Lapin au cinéma Méga Kiné.

Un moment d'humour et d'action apprécié par tous !

Carte d'identité

Depuis le 28 mars 2017, il est possible de faire une pré-demande de carte d'identité en ligne sur le site : https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire

Avec le récapitulatif de la pré-demande ou le numéro de pré-demande et les pièces justificatives, prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil :

- **Freyming-Merlebach** : 03 87 29 69 60
- **Forbach** : 03 87 84 30 00
- **Saint-Avold** : 03 87 91 10 07

Pièces justificatives à fournir

- Carte d'identité
- 2 photos d'identité couleur, récentes, tête nue, de face, centrée (ni scannées, ni numérisées)
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois : facture eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition ou de non-imposition, contrat de location, quittance de loyer

Pièces supplémentaires

En cas de perte ou de vol de la carte d'identité

- Déclaration de perte établie en mairie ou déclaration de vol établie au commissariat/gendarmerie
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- Justificatif d'identité avec photographie : passeport, permis de conduire, carte étudiant, carte de bus…
- Timbre fiscal de 25 €

Pour les mineurs

- La présence du mineur est obligatoire lors du dépôt de la demande de carte d'identité
- Acte de naissance de moins de 3 mois
- Carte d'identité du parent qui signe la demande

CARRELAGES Tilly
SPÉCIALISTE BALNÉOTHERAPHIE
MEUBLES DE SALLES DE BAINS
CHEMINÉES - POÊLES EN FAÏENCE
PISCINES
Depuis 1959, une équipe de professionnels à votre service !
CARRELAGES - SANITAIRE
ZAC de Betting 57800 FREYMING-MERLEBACH
Tél. : 03 87 81 42 51

Les Matériaux
Des projets pour la vie !
Zone Artisanale
57800 BETTING
Tél. : 03 87 00 45 30
- Des conseils de professionnels
- Des expositions permanentes
- Vos matériaux livrés
- Des gammes étendues
- Devis gratuits et personnalisés

Pour les personnes majeures habitant chez des parents ou des tiers

- Attestation de l'hébergeant certifiant de la résidence depuis plus de 3 mois du demandeur
- Copie de la carte d'identité de l'hébergeant
- 1 justificatif de domicile de moins de 6 mois au nom de l'hébergeant

Pour les personnes nées à l'étranger ou dont les parents sont nés à l'étranger : Certificat de nationalité française

Pour les veuves : acte de décès de l'époux

Pour les enfants mineurs dont les parents sont divorcés, séparés : jugement de divorce

Pour les femmes qui conservent le nom marital : jugement de divorce

Prolongation des cartes d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures.

L'allongement de 5 ans des cartes d'identité concerne :

- Les cartes d'identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures
- Les nouvelles cartes d'identité sécurisées délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures

Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Déchets ménagers et assimilés

COLLECTE MULTIFLUX

Chaque lundi

CONTENEURS À VERRE

Rue de l'École et rue de la Croix

Rappel : les bouchons, capsules et couvercles doivent être retirés.

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Possibilité de se connecter sur
www.ccfm-eco.fr
ce site permet de donner ou de vendre tout ce qui encombre.

RECOURIR À LA COLLECTE À DOMICILE :
- **Préparer la liste des encombrants et la quantité de chaque type de déchets**
- **Prendre rendez-vous au 0 800 970 439 du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h**
- **Déposer la veille au soir les déchets à collecter sur la voie publique.**

Déchèteries de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach

BETTING
Route de Betting
03 87 04 06 90

Ouvert
tous les jours sauf le dimanche et jours fériés
de 9 h à 11 h 45
et de 14 h à 17 h 45

Fermeture hebdomadaire le mardi

HENRIVILLE
Parc d'activités
03 87 83 34 33

Ouvert
tous les jours sauf le dimanche et jours fériés
de 9 h à 11 h 45
et de 14 h à 17 h 45

Fermeture hebdomadaire le lundi

HOMBOURG-HAUT
Rue de l'Étang
03 87 29 07 99

Ouvert
tous les jours sauf le dimanche et jours fériés
de 9 h à 11 h 45
et de 14 h à 17 h 45

Fermeture hebdomadaire le jeudi

DÉCHETS ACCEPTÉS

- **Vêtements, chaussures et accessoires,**
- **Tout venant** (canapés, matelas...),
- **Papiers, cartons, verre, bois, gravats, déchets verts,**
- **Métaux hors pièces automobiles,**
- **Huiles usagées de moteur et de cuisson,**
- **Pneus déjantés** uniquement acceptés à la déchèterie de Hombourg-Haut,
- **Déchets d'équipements électriques et électroniques** (cuisinière, congélateur, téléviseur, PC...),
- **Déchets d'activités de soins à risque infectieux :** seringues, piqûres, aiguilles, compresses et cotons souillés,
- **Déchets diffus spécifiques :** acides, soudes, ammoniac, comburants (white spirit, alcool à brûler, eau oxygénée), biocides ménagers, engrais et phytosanitaires ménagers, liquides inflammables conditionnés et solvants, pâteux (peintures, vernis, lasures, colles…), déboucheurs et décapants pour la maison, produits pour cheminées, filtres de voiture usagés

L'accès à la déchèterie pour les particuliers se fait sur présentation de la carte Sydem'Pass.

Les particuliers souhaitant accéder aux déchèteries et conduisant un véhicule utilitaire de plus de 2 m³ ou sérigraphié, doivent obtenir une autorisation délivrée par la CCFM

Communauté de Communes de Freyming-Merlebach
Service de Valorisation des Déchets Ménagers

2, rue de Savoie 57804 FREYMING-MERLEBACH
Tél. : 03 87 00 21 50

N° vert : 0 800 508 548
www.cc-freyming-merlebach.fr

Réglementation

Déchets - Bruits - Animaux

Brûlage des déchets ménagers et assimilés

Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillements et autres pratiques similaires constituent des déchets et relèvent de la catégorie des déchets ménagers et assimilés.
Le brûlage à l'air libre des déchets ménagers et assimilés est interdit à compter du 1er mai 2014.

(Extraits de l'arrêté municipal n°05/2014 du 31.03.2014)

Entretien des trottoirs

En toutes saisons, dans les voies livrées à la circulation publique, les propriétaires et occupants des immeubles riverains, sont tenus de nettoyer les trottoirs ou banquettes, au droit de leur façade et de maintenir en bon état de propreté le caniveau ou le fil d'eau.

Entretien des végétaux

En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa propriété sur la voie publique. À ce titre, la hauteur maximale est de 2 m à partir du sol naturel à une distance de 0,50 m de la limite de propriété.

Interdiction d'abandonner des déchets sur la voie et les espaces publics

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

Mesures visant les animaux domestiques ou errants

Sur la voie publique, les chiens doivent être tenus en laisse. Il est interdit de laisser divaguer ces derniers sous peine de mise en fourrière aux frais et charges de son propriétaire ou gardien.

Nuisances sonores

Les propriétaires ou gardiens d'animaux domestiques, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires tendant à éviter une gêne pour le voisinage notamment par des aboiements ou des hurlements répétés.

Les travaux de bricolage, d'entretien, de nettoyage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils et/ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leurs intensité sonore ou des vibrations générées, tels notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques, nettoyeurs haute pression, etc… ne peuvent être effectués que :

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

(Extraits de l'arrêté municipal n°07/2017 du 22.05.2017)

Vous pouvez retrouver l'intégralité de ces arrêtés municipaux sur notre site : www.commune-betting.fr

L'actualité municipale vous intéresse ?

Vous souhaitez être tenu informé des dernières nouvelles du village ?

Restons en contact !

Connectez-vous sur

www.commune-betting.fr

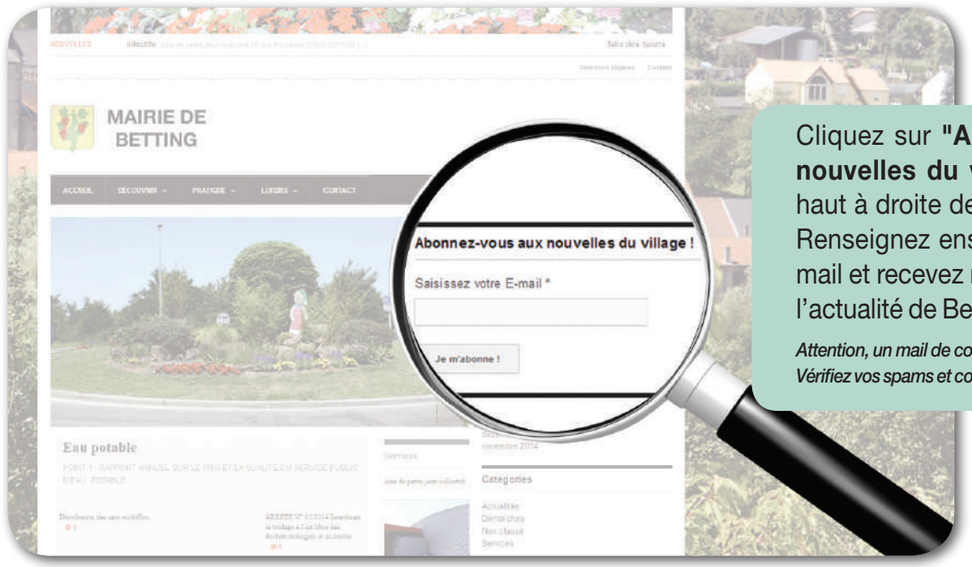

Cliquez sur **"Abonnez-vous aux nouvelles du village !"** situé en haut à droite de la page d'accueil. Renseignez ensuite votre adresse mail et recevez régulièrement toute l'actualité de Betting.

Attention, un mail de confirmation vous sera envoyé. Vérifiez vos spams et courriers indésirables.

Soyez connecté ! Restez informé !

Jeu réservé aux enfants

Des places de cinéma offertes aux 2 premiers qui auront identifié ce lieu !

La réponse est à déposer en mairie sous enveloppe.

BONNE CHANCE !

2 places de cinéma à gagner !

Offertes par le Méga Kiné de Freyming-Merlebach

La réponse au Quizz du mois de décembre était : le calvaire (sortie Betting direction Guenviller)
Bravo à l'unique gagnant du dernier bulletin : Baptiste Luczak.

Hypermarché

E.Leclerc

Freyming-Merlebach

4, rue des Genêts
ZAC de Betting

www.e-leclerc.com/freyming

espace culturel E.Leclerc

le manège à bijoux E.Leclerc

E.Leclerc DRIVE

Location E.Leclerc

parapharmacie E.Leclerc

STATION SERVICE E.Leclerc

Ouvert du lundi au samedi
de 8h30 à 20h30